



Gestion patrimoine d 'un mineur

Par **lesculpteurdebuis**, le **26/10/2014** à **21:10**

avant son décès mon gendre a établi un testament où il déshérite son épouse et nomme un représentant légal pour gérer le patrimoine qu'il laisse à son enfant mineur , et m a laissé un message vocal ,que j'ai fait sauvegarder où il me demande de veiller et de protéger son épouse (ma fille) et son enfant (ma petite fille)

au vu de ce "contrat moral", sans valeur juridique, puis-je avoir connaissance de la totalité du patrimoine de ma petite fille , géré par le représentant légal (je n'en connais qu'une partie) comment m'y prendre : demande au représentant légal ? il a peut être le droit de refuser ? demande au juge des affaires familiales ? si refus également , ai-je un recours possible pour juste une information , sachant très bien que je n'ai aucun droit sur cette gestion patrimoniale, mais pour répondre au voeu de mon gendre juste avant son décès.
merci d'avance de vos réponses et conseils.